



ANNEXE C7. ACCORD DE RATTACHEMENT D'UN ELEMENT D'INJECTION OU DE SOUTIRAGE AU PERIMETRE D'UN RESPONSABLE D'EQUILIBRE

ENTRE

ELECTRICITE DE France (ci-après EDF), société Anonyme au capital de 1 505 133 838 euros, dont le siège social est situé 22-30 avenue de Wagram 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317,

en sa qualité de Responsable d'Équilibre, titulaire d'un Accord de Participation N° RE_1307-0629 (EDF OA) conclu avec RTE en date du 12/06/2013,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité(e) à cet effet,

D'UNE PART,

ET

_____ [indiquer le nom complet]
société _____ [indiquer la forme sociale], au capital de _____ euros,
dont le siège social est situé à _____ [indiquer l'adresse complète],
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____ [indiquer la ville]
sous le numéro _____ [N° SIRET],
en sa qualité d'Acteur,
représentée par Mme/M _____ [indiquer le nom et la fonction du signataire],
dûment habilité (e) à cet effet,

D'AUTRE PART,

ou par défaut, ci-après dénommés individuellement une « Partie », ou conjointement les « Parties »,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

[Cocher la mention choisie]

☐ le Site d'Injection ou l'Installation de Production [indiquer le nom et le code décompte¹]

☒ dans le cas où l'Acteur a opté pour la procédure prévue à l'Article C.8.3.6 de la Section 2 des Règles, le(s) Groupe(s) de Production _____ [indiquer le code décompte]
appartenant au Site d'Injection ou à l'Installation de Production
_____ [indiquer le nom et l'adresse].

☐ dans le cas où l'Acteur a opté pour la procédure prévue à l'Article C.8.3.6 de la Section 2 des Règles, les Auxiliaires _____ [indiquer le nom et le code décompte]
appartenant au Site d'Injection ou à l'Installation de Production [indiquer le nom et l'adresse]

☐ le Site de Soutirage [indiquer le nom et le code décompte]

¹ L'Utilisateur accède à ce code décompte (ou code site) soit dans son espace personnalisé sur le Site Internet de RTE ou auprès de son interlocuteur RTE habituel.



Cocher et remplir l'option correspondante

[Pour les options précédentes, cocher la mention choisie]

- ☐ pour lequel(laquelle) _____ est titulaire d'un CART n° _____ avec RTE en date du __/__/20__

☐ raccordé(e) au client de tête _____ et pour lequel(laquelle) _____ est titulaire d'un Contrat de Service de Décompte n° _____ avec RTE en date du __/__/20__

☐ la Transaction **[indiquer le numéro de la transaction]**, en application de l'Accord de Participation aux Règles d'accès au Réseau pour les installations de production N° AI_AAMM_XXXX **[indiquer le numéro]** conclu entre YYYYY et RTE, en date du __/__/20__

☐ le Contrat d'Achat de l'énergie **[indiquer le numéro du contrat]**, conclu entre _____ et RTE, en date du __/__/20__

les Programmes d'Effacement Retenu, Chroniques d'Effacement Réalisé, Programmes de Report Retenu et Chroniques de Report Réalisé à partir des EDE Télérelevés, Profilées et Télérelevées Corrigées du Périmètre d'Effacement d'EDF jusqu'à la date du __/__/20__

_____ titulaire d'un Accord de Participation en qualité d'Opérateur d'Effacement N°[indiquer le numéro] conclu entre _____ et RTE, en date du .../.../201... .

Va/vont être rattaché(e)/rattachés au Périmètre d'Équilibre de EDF (Périmètre d'équilibre OA).

Le schéma des Sites et la nomenclature des données de comptage, ainsi que les formules de décompte des énergies pour le Responsable d'Equilibre (en annexe du CART ou du Contrat de Service de Décompte conclu avec RTE) doivent être joints au présent Accord de Rattachement. Toute demande de mise à jour de ces éléments devra être transmise préalablement par le Site à son Responsable d'Equilibre, y compris dans le cadre de la modification d'un Contrat de Service de Décompte.

Remplir si concerné

[Si le Site d'Injection ou le Site de Soutirage est titulaire d'un CART]

_____ YYYYY s'engage à informer EDF de la conclusion de tout Contrat de Service de Décompte impliquant le Site sur lequel porte le présent accord de rattachement. EDF reconnaît que le défaut de rattachement à un Périmètre d'Equilibre d'un Site en décompte implique la résiliation du Contrat de Service de Décompte et le rattachement des flux du Site initialement en décompte à son Périmètre d'Equilibre.

[Si le présent accord porte sur le rattachement d'un Groupe de Production] Le Périmètre d'Equilibre de EDF est susceptible d'être modifié par RTE suivant les conditions prévues à l'Article C.8.3.5 de la Section 2 des Règles.

La date d'effet du rattachement est celle découlant de l'application des Articles C.8.2.2 et C.8.3.1 de la Section 2 des Règles, soit le __/__/20__.

[Le cas échéant, en l'absence d'Installations de Comptage dédiées] Les flux afférents aux éléments susvisés sont calculés en application de la formule de décompte joint en Annexe du présent Accord de Rattachement.



En outre,

EDF et _____ YYYYY conviennent que RTE transmet à EDF :

☐ les Injections par Pas 10 minutes des Sites d'Injection ou à l'Installation de Production de YYYYY titulaires d'un CART ou d'un Contrat de Service de Décompte avec RTE le cas échéant ;

☒ dans le cas où l'Acteur a opté pour la procédure prévue à l'Article C.8.3.6 de la Section 2 des Règles, les Injections par Pas 10 minutes des GDP de _____ YYYYY appartenant au Site d'Injection ou à l'Installation de Production le cas échéant ;

☐ dans le cas où l'Acteur a opté pour la procédure prévue à l'Article C.8.3.6 de la Section 2 des Règles, les Consommations par Pas 10 minutes des Sites de Soulage de YYYYY appartenant au Site d'Injection ou à l'Installation de Production le cas échéant ;

☐ les Consommations Ajustées par Pas 10 minutes des Sites de Soulage de YYYYY titulaires d'un CART ou d'un Contrat de Service de Décompte avec RTE le cas échéant.

[Le cas échéant] _____ YYYYY autorise EDF à accéder aux données physiques de comptage des Installations de Comptage des Sites susvisés.

[Le cas échéant pour un/des Site(s) disposant d'un contrat CART et n'ayant aucun Site en Contrat de Service de Décompte raccordé sur ses/leurs installations intérieures] _____ YYYYY autorise EDF à accéder aux données brutes de comptage des Installations de Comptage des Sites susvisés. _____ YYYYY reconnaît qu'il reste seul responsable des conséquences engendrées par la transmission des données brutes de comptage à un tiers et déclare que cette transmission respecte les principes du droit de la concurrence. Par ailleurs, en cas de nouveau Site en Contrat de Service de Décompte raccordé aux installations intérieures de _____ YYYYY postérieurement à la signature de la présente Annexe, _____ YYYYY s'engage à prévenir RTE s'il n'obtient pas l'accord du nouveau titulaire pour la transmission des données brutes de comptage à EDF afin que RTE cesse la transmission desdites données à EDF.

[Le cas échéant pour un/des Site(s) ayant un/des Site(s) en Contrat de Service de Décompte raccordé(s) sur ses/leurs installations intérieures] _____ YYYYY déclare qu'il a obtenu l'autorisation préalable des éventuels Sites en Contrat de Service de Décompte raccordés à ses installations intérieures lui permettant d'autoriser EDF à accéder aux données brutes de comptage des Installations de Comptage des Sites susvisés. _____ YYYYY reconnaît qu'il reste seul responsable des conséquences engendrées par la transmission des données brutes de comptage à des tiers et déclare que cette transmission respecte les principes du droit de la concurrence. Par ailleurs, en cas de nouveau Site en Contrat de Service de Décompte ou de cession par l'un des Sites susmentionnés de son contrat CART ou de son Contrat de Service de Décompte postérieurement à la signature de la présente Annexe, _____ YYYYY s'engage à prévenir RTE s'il n'obtient pas l'accord du nouveau titulaire ou du cessionnaire pour la transmission des données brutes de comptage à EDF afin que RTE cesse la transmission desdites données à EDF.

[Cocher le cas échéant]

☒ _____ YYYYY reconnaît et accepte que les codes d'accès aux données brutes de comptage des Sites susvisés soient modifiés à la date d'effet du présent Accord de Rattachement afin d'assurer la confidentialité des données de comptage de _____ YYYYY.



EDF reconnaît que le Site d'Injection, le Groupe de Production ou le Site de Soutirage peut participer au Mécanisme d'ajustement conformément aux Règles, et/ou aux Services Système conformément aux Règles Services Système. Dans ce cas, l'Écart de EDF peut être amené à être modifié conformément aux Règles.

Le présent Accord de Rattachement est conclu pour une durée indéterminée.

Il peut être dénoncé à tout moment par chacune des Parties, suivant les conditions et modalités prévues à l'Article C.8.3 de la Section 2 des Règles.

Fait en 2 exemplaires originaux,

Pour EDF

A.....

Le ../../20..

Nom et fonction du représentant :

Signature :

Pour YYYY

A.....

Le ../../20..

Nom et fonction du représentant :

Signature :

Annexes : schéma des Sites, nomenclature des données de comptage, et formules de décompte des énergies pour le Responsable d'Equilibre